

Rapport N° 56

Réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et de MM. Laurent Miéville, Olivier Tripet et Patrick Buchs, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017

Nyon, le 29 octobre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 17 août 2017, à la salle du Manoir. Elle était composée de Mmes Suzanne Favre, Mireille Guignet, Valérie Mausner Léger, Corinne Vioget Karadag (présidente et rapportrice) et de MM. Dominique Karlen, Laurent Miéville, Hans Rasmus Nilsson et Jean-Pierre Vuille.

Mme Roxane Faraut Linares ; Municipale des Travaux, environnement, mobilité et sécurité et M. François Menthonnex, Chef de service, étaient présents à cette séance. La Commission tient à les remercier pour leurs explications et leurs réponses.

Présentation

Le postulat Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement a été remis à la Municipalité au mois de janvier.

Pour sa réponse au postulat, diverses recherches ont été effectuées afin de déterminer quelles étaient les pratiques dans les autres cantons et à l'étranger ; ces études, malheureusement, ont été axées uniquement sur les participations financières à l'achat de véhicule, axant sa recherche essentiellement sur la pratique de financement des véhicules. Des discussions ont également été menées avec les exploitants de taxis.

Discussions

Lors des entretiens tenus avec les exploitants, ces derniers ont exprimé qu'une aide de min. CHF 10'000,- par véhicule pourraient leur faire envisager l'achat d'un véhicule écologique, ce qui est inenvisageable pour la Ville. Il est rappelé que la Ville de Nyon a même été récompensée de la Flèche d'or et qu'elle fait beaucoup dans ce domaine en diversifiant ses efforts tant dans sa participation au financement de vélos électriques, dans l'installation de bornes électrique que par une administration écoresponsable par exemple.

Pour rappel, les subventions se montent à :

- 10% du prix d'achat d'un vélo, d'un scooter ou d'une trottinette électrique neuf (après déduction d'éventuels rabais ou autres subventions), jusqu'à concurrence de CHF 500.00.
- 10% du prix d'achat d'un vélo mécanique, jusqu'à concurrence de CHF 150.00.
- 20% du prix d'achat d'un abonnement annuel Mobilis pour la zone 20, jusqu'à concurrence de CHF 132.00.
- 20% du prix d'achat d'un abonnement annuel Mobility, jusqu'à concurrence de CHF 60.00.
- Forfait de CHF 750.00 pour l'achat d'une voiture électrique (après déduction d'éventuels rabais ou autres subventions).
- 50% du prix d'achat d'un abonnement annuel Mobilis Junior zone 20 pour les écoliers nyonnais âgés de 6 à 16 ans.

Le montant total des subventions (13) accordées depuis 2015 à ce jour s'élève à CHF 8'362.00, ce qui est modeste.

L'installation de 4 bornes de recharge ayant, quant à elles, coûté CHF 111'000.00.

Le montant incitatif mentionné par les exploitants étant très important, il est difficile de rentrer en matière et de plus la question se pose si cette aide au financement de taxis propres ne serait pas aussi un privilège accordé à un corps de métier particulier et, dans ce sens, pas équitable puisque toute autre compagnie de transport produisant du CO2 pourrait réclamer une aide similaire. La Municipalité est également d'avis que ce n'est pas la responsabilité de l'état de participer significativement à l'achat de véhicules pour des compagnies de taxi privées.

La commission s'interroge sur l'objectif donné à la recherche effectuée car il s'avère que seule la participation financière à un achat de véhicule a été étudiée alors que d'autres mesures incitatives auraient dû être également envisagées, telles que :

- mettre des bornes de chargement à disposition gratuitement ;
- favoriser également l'achat de véhicules classés énergétiquement en C (entre 445.97 et 466.64 km par litre équivalent essence).

La Municipalité avoue n'avoir pas effectué de recherches dans ce sens et de s'être limitée, dans les échanges avec les exploitants, à étudier des types de modèles hybrides (Toyotas Preyus, nouvelle Mercedes break) et tout électrique (Tesla et les futurs modèles BMW et Audi).

Elle insiste sur l'impossibilité d'accéder aux demandes des postulants, tant financièrement que sur le plan de l'égalité de traitement.

Conclusion

Tout en comprenant les éléments du rapport et le coût élevé d'une participation financière au renouvellement de la flotte des taxis par des véhicules efficaces énergétiquement, la commission regrette que le rapport ne soit pas complet et qu'il n'ait pas exploré toutes les pistes d'amélioration possibles. La question aux exploitants de taxis s'est focalisée sur le montant d'une subvention pour le renouvellement de la flotte des véhicules et non sur les conditions incitatives pour changer la changer par des véhicules moins polluants.

Or, Il est important de se montrer créatif pour inciter les compagnies de taxi à avoir des véhicules énergétiquement responsables et il en est aussi de la responsabilité de la ville de donner cette impulsion tant pour son image de ville propre que pour une anticipation efficace des transports écoresponsables, actuellement en plein essor. Il est aussi du devoir des autorités publiques de protéger le citoyen d'un air pollué car le droit à la santé est un droit humain fondamental.

Par conséquent, la commission, dans son ensemble, regrette le traitement superficiel de la problématique soulevée par les postulants et que seule la piste de la participation financière à l'achat n'ait été envisagée alors d'autres solutions incitatives auraient dû l'être. Citons par exemple :

- l'usage des lignes de bus pour les taxis électriques et/ou hybrides et/ou
- la mise à disposition de bornes de chargement puissantes de proximité et/ou
- un montant de subvention revu à la hausse pour être en proportion de la dépense d'un nouveau véhicule.

La commission jugeant ces points primordiaux, elle a décidé de soumettre à la Municipalité un nouveau postulat afin qu'une étude complémentaire sur ce sujet délicat soit menée de façon plus approfondie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 56/2017 concernant le postulat de Mme Michèle Miéville et MM. Laurent Miéville, Patrick Buchs et Olivier Tripet, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 56/2017 valant réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et MM. Laurent Miéville, Patrick Buchs et Olivier Tripet, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017.

La Commission :

Mmes Suzanne Favre, Mireille Guignet, Valérie Mausner Léger et Corinne Vioget Karadag (présidente et rapportrice)

MM. Dominique Karlen, Laurent Miéville, Hans Rasmus Nilsson et Jean-Pierre Vuille